

« L'entreprise n'est pas l'endroit où il y a le plus de risques »

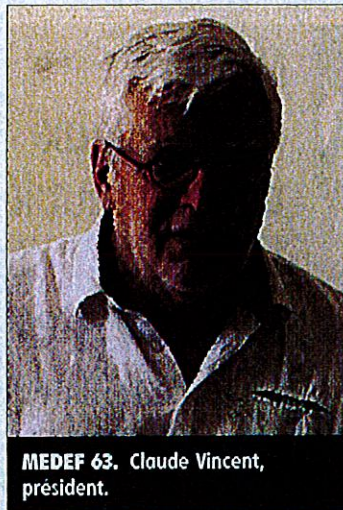
Le Medef, syndicat des patrons, tient son université d'été cette semaine et arrêtera ses positions sur la crise sanitaire. Notamment le port du masque obligatoire en entreprise.

Mais d'ores et déjà, le président du Medef 63, Claude Vincent, considère cette mesure comme « une obligation de plus alors que l'entreprise n'est pas l'endroit où il y a le plus de risques ». Lui-même dirigeant du cabinet RH Partners, qui compte une dizaine de salariés, Claude Vincent a déjà expérimenté le port du masque. « Beaucoup l'avaient déjà mis en place au moment du décon-

finement pour rassurer les salariés sur les conditions de reprise. Là, il va devenir systématique. Nous allons faire face à cette réglementation de plus alors que nous ne sommes pas la cause de la maladie. Il est faux de dire qu'il y a plus de clusters dans les entreprises. Sur les Champs-Élysées, dimanche soir, je n'ai pas vu beaucoup de masques... »

Pédagogie avec les salariés

Faire face, pour le Medef, cela signifie supporter le coût de l'obligation de fournir des masques aux salariés – « alors que l'Éducation nationale n'en fournit pas aux élèves », relève



MEDEF 63. Claude Vincent, président.

Claude Vincent – mais le syndicat note avec satisfaction que la TVA sur les masques va baisser, même si « l'économie ne sera pas énorme ». « C'est tout de même un geste, complète Claude Vincent, et nous ne demanderons pas d'autre aide de l'État pour ça. Nous allons obtenir la fin de l'impôt sur la production (*) et c'était un de nos chevaux de bataille, bien plus important puisque c'est la seule façon de relocaliser. »

L'obligation du port du masque peut aussi avoir des conséquences pour le salarié, si celui-ci s'y soustrait. Là encore, la position des patrons se veut mesurée, selon le président du

Medef 63 : « Nous n'avons pas de réel outil pour contraindre un salarié qui refuse le port du masque. Il faudra de la pédagogie pour que cela ne génère pas de conflit dans les entreprises, qui n'en ont pas besoin. Tout cela fait partie des négociations à mener proprement avec les partenaires sociaux pour lesquels, depuis le début de la crise sanitaire, le principe du port du masque ne pose pas de problème. » ■

(*) L'impôt sur la production est l'ensemble des taxes prélevées sur les entreprises en amont de la production, dès lors qu'elle exerce une activité, indépendamment de son résultat. Cet impôt pèse deux fois plus que l'impôt sur les sociétés.